

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 27 juin 2005

CG 05/3^{ème}/III-04

**LANGUE ET CULTURE OCCITANES
EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON**

Les opérations « Al Canton » sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Lancées en 1990 en partenariat avec l'Association pour la langue et la culture occitanes, ces opérations ont permis de couvrir intégralement les cantons de Saint Antonin Noble Val, Montpezat de Quercy, Caylus, Molières, Caussade, Nègrepelisse, Auvillar, Valence d'Agen et Monclar de Quercy. En 2004 les enquêtes collectives ont été achevées sur les cantons de Moissac et la restitution du livre a eu lieu en décembre 2004.

Deux autres opérations ont été lancées sur les cantons de Castelsarrasin et Montaigu de Quercy avec restitution des ouvrages prévues fin 2005.

Pour l'édition et la vente des ouvrages, la recherche d'une association locale est privilégiée.

L'Association de Sauvegarde du patrimoine Castelsarrasinois accepte d'assurer l'édition et la vente de l'ouvrage de Castelsarrasin et le Comité de Développement Economique et Touristique (CODET) celui de Montaigu de Quercy.

Comme pour l'édition du livre de Moissac, le Conseil Général accorderait une aide de 7 500 € , et achèterait au bout de trois ans les invendus.

Les Associations s'engageraient à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à des actions en faveur de la culture occitane, une somme de 3 000 € leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Je vous propose d'approuver une aide de 7 500 € à chacune de ces associations et de ratifier le crédit correspondant Article 657421, sous fonction 311 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention de 7 500 € à chacune des associations suivantes pour l'édition des livres des opérations « Al Canton » :
 - Association de Sauvegarde du patrimoine Castelsarrasinois pour l'édition et la vente de l'ouvrage de Castelsarrasin ;
 - Comité de Développement Economique et Touristique (CODET) pour celui de Montaigu de Quercy ;
- Précise que le Conseil Général achètera au bout de trois ans les invendus et que les associations susvisées s'engageront à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à des actions en faveur de la culture occitane, une somme de 3 000 € leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens ;

- Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement correspondant à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,